

Les Conseils de prud'hommes entre défense syndicale et action publique

Des hommes et des normes

Atelier du VIII^e congrès de l'AFSP, Lyon
15 septembre 2005 (8h30-10h30)

Organisé par

Hélène MICHEL (Maître de conférences à l'Université Lille2, membre du GSPE-PRISME UMR 7012, IEP de Strasbourg) helene.michel@iep.u-strasbg.fr
et Laurent WILLEMEZ (Maître de conférences à l'Université de Poitiers, chercheur au CURAPP, Amiens) laurent.willemez@univ-poitiers.fr

Pour toute information plus générale sur cette enquête et le séminaire qui lui est lié, vous pouvez consulter le site : http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/ACI_LWprudhom/ACI_Prudh.html

Cet atelier a pour objectif de présenter et de discuter les premiers résultats d'une enquête collective et en cours sur l'institution prud'homale, appréhendée à travers ceux qui l'incarnent et qui la font fonctionner : les conseillers prud'homaux, qu'ils soient employeurs ou salariés. Cette perspective sociologique, qui tend à être largement mise en œuvre dans l'étude des institutions politiques et sociales, reste néanmoins originale pour un objet comme celui-ci : les prud'hommes ont suscité de nombreux travaux tant d'historiens et de spécialistes du syndicalisme se consacrant à l'étude des élections professionnelles et à la question de la représentativité syndicale que de juristes s'intéressant soit au statut et au rôle de cette instance judiciaire, soit aux jugements rendus et à l'évolution du droit du travail. Mais ces recherches évacuent le plus souvent l'ambivalence des conseils de prud'hommes, à la fois institution judiciaire qui a la charge de régler les conflits du travail et institution syndicale où représentants des salariés et représentants des employeurs tentent de défendre et de concilier des intérêts opposés. L'originalité de cette enquête est de **lier la sociologie des conseillers prud'homaux et l'analyse de leur travail politique et judiciaire** de manière à saisir non seulement cette tension à l'œuvre dans le rôle de conseiller, mais aussi ce qui se joue dans leur activité de juge du travail. L'ambiguïté de leur position, à la fois membres d'organisations syndicales (d'employeurs et de salariés) et juges faisant appliquer et respecter le droit du travail, n'est pas sans effet sur les manières dont ils s'efforcent de régler les conflits du travail et sur les relations qu'ils entretiennent aussi bien avec les professionnels du droit et de la justice qu'avec le militantisme syndical.

Pour cet atelier, deux dimensions principales de l'enquête ont été retenues :

La première est liée à la sociologie des conseillers. Dans l'attente des résultats d'un questionnaire adressé à un échantillon raisonné de conseillers, une première série d'entretiens biographiques permet de rendre compte à la fois des conditions qui prédisposent à cet engagement prud'homal et des modes d'apprentissage (lors de formations syndicales, « sur le tas », par les « anciens »...) de ce rôle de juge. Ces récits d'engagement dans la justice du travail donnent aussi à voir les relations que les conseillers prud'homaux entretiennent avec leur organisation syndicale qui les a mandatés et plus largement avec sa conception du syndicalisme et de ses modes d'action (le recours à cette juridiction s'inscrit-il dans la continuité d'une stratégie syndicale ou en rupture ?).

La seconde concerne leurs pratiques judiciaires dans la résolution des conflits du travail, depuis la conciliation jusqu'au départage en passant par le jugement. Des observations de ces différentes étapes, couplées à des entretiens et à des examens de jugements rendus, montrent combien leur activité de jugement est à relier aux relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs du droit du travail (magistrats professionnels, avocats, défenseurs du salarié...). Si conseillers employeurs et conseillers salariés s'allient plus facilement qu'on pourrait le croire pour éviter le recours à un juge départiteur, ils restent toutefois tributaires d'une certaine conception de la justice qu'ils entendent bien promouvoir en appliquant et faisant respecter le droit du travail.

Programme des interventions :

David Hamelin : « **Les prud'hommes un objet de recherche bicentenaire : la production bibliographique depuis 1806** »

Laurent Willemez : « **Une autonomie ambiguë : les organisations syndicales et leurs conseillers prud'hommes** »

Benoît Verrier : « **Avoir ses conseillers aux prud'hommes. La stratégie électorale de l'UNSA** »

Nicolas Lefol : « **Trajectoires sociales et intégration institutionnelle dans la pratique du jugement des conseillers prud'hommes** »

Nicolas Swierczek : « **Le positionnement du conseiller prud'homal salarié face à l'activité de jugement : modalités d'intervention et modes de justification des décisions rendues** »

Hélène Michel : « **Patrons et organisations patronales vis-à-vis de l'institution prud'homale** »

David Hamelin est doctorant en histoire contemporaine à l'Université de Poitiers. Il est membre du GERHICO (Groupe d'Etudes et de Recherches Historiques du Centre Ouest Atlantique) et travaille sous la direction de Frédéric Chauvaud. Il termine une thèse sur les principes de structuration et d'institutionnalisation de la CGT dans le département de la Vienne entre 1884 à 1978. Il est par ailleurs collaborateur du *Dictionnaire biographique du Mouvement Ouvrier Français* ("Le Maitron") et auteurs de plusieurs articles sur la thématique syndicale.

Nicolas Lefol est doctorant en sociologie à l'Université de Poitiers (Laboratoire *Savoirs cognition et rapports sociaux* (SACO), EA 3815.) où il a réalisé un mémoire de Master 2 intitulé: *Trajectoires sociales croisées des conseillers et pratique du jugement au conseil des prud'hommes de Paris*. Il commence une thèse sous la co-direction de Bertrand Geay et de Laurent Willemez sur *Les conseils des prud'hommes et les justiciables: savoirs, relations professionnelles et rapports individuels au monde du travail*. A partir de l'analyse de l'expérience des justiciables au conseil des prud'hommes de Paris, il s'agit de montrer comment l'institution prud'homale -via ses juges du travail- produit, transforme et diffuse des savoirs et savoir-faire qui expriment les relations professionnelles propres aux différents secteurs concernés mais qui contribuent aussi à les structurer.

Nicolas Swierczek est doctorant en sociologie (sous la direction de M. Claude Giraud), allocataire-moniteur (MENESR) à l'Université de Lille 1, rattaché à l'IFRESI-CNRS. Son mémoire de DEA avait pour objectif de montrer que l'activité prud'homale salariée était une forme d'engagement militant. Dans sa thèse en cours, il tente d'articuler engagement syndical et engagement prud'homal et de mettre en valeur la spécificité de ce dernier. Les conseils de prud'hommes du département du Nord constituent son terrain d'enquête privilégié.

Benoît Verrier est docteur en science politique de l'Université Strasbourg III où il a soutenu en 2003 sa thèse : *Loyauté militante et fragmentation des partis. Du CERES au MdC*. Enseignant dans une école d'ingénieurs et chercheur associé au PRISME-GSPE, il travaille actuellement sur le champ syndical. Outre sa participation à la sociologie des conseillers prud'hommes dans le cadre de l'ACI, il étudie l'histoire et la sociologie de l'UNSA dans le cadre d'une enquête de la DARES sur "La syndicalisation en France, années 1990-2000". Il a notamment publié "Experts, militant, idéologue. La production d'une ressource socialiste (1964-1969)" in Ph. Hamman, J.-M. Méon, B. Verrier (dir.), *Discours militants, discours savants. Mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; "Jean-Pierre Chevènement. La décentralisation républicaine", *Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation*, n°51, vol. 4, 2001 ; "Chronique d'une rupture. De Socialisme et République au Mouvement des Citoyens", *Politix*, n°45, 1999.

Hélène Michel est maître de conférences en science politique à l'Université Lille2 et membre du GSPE-PRISME (UMR 7012) de l'IEP de Strasbourg. Ses travaux portent sur la sociologie des groupes d'intérêt : sont principalement étudiés ceux qui s'engagent dans ces organisations et leurs pratiques de défense et de représentation comme, par exemple, le recours au droit (cf. *Sociétés contemporaines*, n° 52 « groupes d'intérêt et recours au droit »). Depuis quelques années elle travaille avec Laurent Willemez sur les conseils de prud'hommes (cf. leur article « Investissements savants et investissements militants du droit du travail : syndicalistes et avocats travaillistes dans la défense des salariés », in Ph. Hamman Philippe, J.-M. Méon, B. Verrier, (dir.), *Discours savants, discours militant. Mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, 2002) et codirige avec lui l'ACI jeunes chercheurs « *Les conseils de prud'hommes entre défense syndicale et action publique, Actualité d'une institution bicentenaire* » pour 2004-2006.

Laurent Willemez est maître de conférences en sociologie à l'Université de Poitiers et membre du CURAPP. Outre ses travaux sur les conseillers prud'hommes, ses recherches portent sur la sociologie des avocats (cf. « Engagement professionnel et fidélités militantes : les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, n° 62, 2003) et plus largement sur le militantisme. Il a codirigé avec L. Israël, G. Sacriste et A. Vauchez l'ouvrage *Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique*, Paris, PUF, CURAPP, 2005.